

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse  
Canton de Tournefeuille – Commune de Tournefeuille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU S.I.V.U de la Piscine de la Ramée

SEANCE DU 3 AVRIL 2024 à 14h

DEL2024-10

-----

Nature 7.1.2

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 3 avril 2024 à quatorze heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Président.

**Etaient présents ou représentés :** Bernard ARTERO, Agnès BENOIT-LUTMAN, Pierre CASELLAS, Dominique FOUCHIER, Matthieu LAGOUTE, Romain VAILLANT

**Absents ayant donné pouvoir :**

MME. Rachida LUCAZEAU, ayant donné pouvoir à Dominique FOUCHIER

MM. Yannick GARRIGUES ayant donné pouvoir à Agnès BENOIT-LUTMAN

MM. Albert SANCHEZ ayant donné pouvoir à Bernard ARTERO

**Était absent et excusé :**

**Secrétaire :** Jean LACRAMPE

Date de la Convocation : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Conseillers présents : 6

**OBJET : Budget Primitif 2024.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires et la Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2024, **Vu** l'arrêté du 28 septembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le règlement budgétaire et financier de la Ville de Tournefeuille,

**Vu** la maquette budgétaire ci-annexée.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 6 mars 2024, le Budget Primitif 2024 du Syndicat intercommunal s'établit comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
031-253103204-20240403-DEL2024-10-BF  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
REEL	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	584 288,00	584 288,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	475 170,00	475 170,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	1 870,00	1 870,00
	66 CHARGES FINANCIERES	-	53 715,00	53 715,00
	67 CHARGES SPECIFIQUES	-	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses REELLES de FONCTIONNEMENT		-	1 117 043,00

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
ORDRE	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	333 852,52	333 852,52
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	25 000,00	25 000,00
	Total des dépenses d'ORDRE de FONCTIONNEMENT		-	358 852,52

<b>TOTAL DES DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>1 475 895,52</b>	<b>1 475 895,52</b>
---	---	---------------------	---------------------

### RECETTES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
REEL	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	-	4 500,00	4 500,00
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DI	-	373 000,00	373 000,00
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	907 200,80	907 200,80
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-
	77 PRODUITS SPECIFIQUES	-	-	-
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	191 194,72	191 194,72
	Total des dépenses REELLES de FONCTIONNEMENT		-	1 475 895,52

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
ORDRE	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	-	-
	Total des dépenses d'ORDRE de FONCTIONNEMENT		-	-

<b>TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>1 475 895,52</b>	<b>1 475 895,52</b>
---	---	---------------------	---------------------

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024	
REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	115 071,00	115 071,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 618,48	308 781,52	339 400,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-
	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	211 421,28	211 421,28
Total des dépenses REELLES d'INVESTISSEMENT		30 618,48	635 273,80	665 892,28	

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024	
ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	-	-
	Total des dépenses d'ORDRE d'INVESTISSEMENT		-	-	-

<b>TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 618,48</b>	<b>635 273,80</b>	<b>665 892,28</b>
--	------------------	-------------------	-------------------

### RECETTES

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024	
REEL	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	247 039,76	247 039,76
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	60 000,00	60 000,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-
Total des dépenses REELLES d'INVESTISSEMENT		-	307 039,76	307 039,76	

Mouv	Chapitre	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024	
ORDRE	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	333 852,52	333 852,52
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	25 000,00	25 000,00
	Total des dépenses d'ORDRE d'INVESTISSEMENT		-	358 852,52	358 852,52

<b>TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>665 892,28</b>	<b>665 892,28</b>
--	----------	-------------------	-------------------

Conformément aux propositions budgétaires inscrites au Budget Primitif 2024, la participation annuelle des trois communes membres pour le fonctionnement de la piscine L'Oasis de la Ramée se décompose comme suit :

- Mairie de Cugnaux : 305 550 € ;
- Mairie de Villeneuve-Tolosane : 109 440 € ;
- Mairie de Tournefeuille : 485 010 €.

Où cet exposé et, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

**Article 1 : D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée.

**Article 2 : DE DONNER** à M. le Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

**Article 3 : D'AUTORISER** M. le Président, à l'intérieur de chaque section du Budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**Article 4 : D'AUTORISER** M. le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente Délibération.

**Résultat du vote :**

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

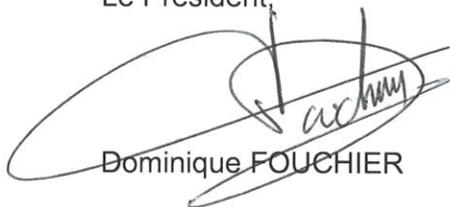
Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,



Dominique FOUCHIER



Le secrétaire de séance,



Jean LACRAMPE

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Piscine L'Oasis de la Ramée, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil de la Piscine L'Oasis de la Ramée.

PUBLIÉE  
DU  
AU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours.fr » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Accusé de réception en préfecture  
0317253103204-20240602-DEB29243018  
Date de réception préfecture : 10/04/2024